

C. Alonso, A. Duranthon et J. Schmitz (dir.), *La Pensée du doyen Hauriou à l'épreuve du temps : quel[s] héritage[s] ?*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2015, p. 633. – MOYSAN H., *Le Droit de propriété des personnes publiques*, Paris, LGDJ, 2001. – ROUX C., *Propriété publique et droit de l'Union européenne*, Paris, LGDJ, 2015. – SCHMALTZ B., « Les personnes publiques propriétaires. Essai sur le fonds administratif », thèse Lyon III, 2014. – XIFARAS M., « Le code hors du code. Le cas de la “transposition” de la propriété au droit administratif », *Droits*, n° 42, 2005, p. 49-74. – YOLKA P., *La Propriété publique. Éléments pour une théorie*, Paris, LGDJ, 1997. – *Id.*, « Protection des propriétés publiques. Régime général », *Juris-Classeur Propriétés publiques*, fasc. 60, décembre 2015. – *Id.*, « Prendre les “communs” au sérieux », *AJDA*, 2016, p. 1.

Philippe YOLKA

→ Bien public ; Domaine public (droit administratif) ; Domaine public culturel ; Domaine public environnemental ; Domaine public maritime naturel ; Hauriou (Maurice) ; Nationalisation

PROPRIÉTÉ RÉGULATOIRE

La définition de la notion

Le terme de « propriété régulatoire » s'oppose au concept de propriété absolue et a pour but d'ouvrir à nouveau une discussion sur les fonctions de la propriété, entre domination et régulation. La vision dogmatique de la propriété en tant que domination privée absolue a été propagée en Allemagne par Savigny dans l'optique de conceptualiser une société du droit privé opposée à un État soit égalitaire, soit répressif. Son chef-d'œuvre, *System des heutigen römischen Rechts* (Le système du droit romain contemporain), publié en 8 volumes entre 1840 et 1849, empruntait à la jurisprudence allemande du XIX^e siècle et a eu une grande influence, surtout en France. À l'inverse de ce que Savigny a toujours soutenu néanmoins, la conception d'une propriété absolue ne trouve pas son origine dans le droit romain, mais plutôt dans l'héritage des temps féodaux et dans une vision d'un règne absolu. Cette idée ne lui en a pas moins permis de construire une souveraineté bourgeoise signifiant une pleine domination de soi-même. Ce principe d'une autonomie individuelle relie la personne à sa volonté individuelle ainsi qu'à une vision d'un pouvoir privé sur les choses. Elle a fondé une conception du bourgeois possesseur, maître absolu de ses biens. Cette vision s'est opposée, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, à celle d'une nécessaire régula-

tion étatique de la propriété et d'une conception de la notion en relation à des besoins d'une société solidaire (voir « Propriété sociale »).

Il y a cependant trois définitions possibles de la notion de « propriété régulatoire ». La plus étroite renvoie à la privatisation des services publics : on les passe sous propriété privée, à l'instar de ce qui a pu se produire pour l'approvisionnement en énergie et les services de télécommunications, cette propriété restant « régulée » (Gray, 2010). La définition médiane s'entend d'une propriété octroyant des droits créés par l'État, pour la poursuite de certaines politiques publiques, comme les quotas d'émission de gaz à effet de serre ou de pêche (Colangelo, 2012) : la propriété sert une régulation. La définition la plus étendue, enfin, se focalise sur l'octroi, au travers de la propriété, de divers droits permettant à la propriété de poursuivre des fonctions nouvelles, comme les droits de propriété industrielle qui non seulement stimulent l'innovation mais permettent aussi de structurer des réseaux de sous-traitants et de distributeurs ou des produits dérivés du marché financier (Godt, 2016). Ces définitions ne sont pas exclusives. Elles se complètent plutôt en habitant l'espace existant entre une propriété conçue comme un droit privé absolu et une propriété faisant l'objet d'une régulation étatique. Gray explique ainsi que la privatisation des services publics, en ce qu'elle a apporté plus de pouvoirs pour les consommateurs, a entraîné une progression d'une démocratisation avec « un dividende régulatoire pour tous citoyens-consommateurs » (Gray, 2010, p. 241). Colangelo s'intéresse plus particulièrement aux problèmes de légitimation associés à la création des droits modernes (« placement premier »). Nous rejetons, quant à nous, la différence catégorielle qui pourrait être effectuée entre propriété privée et propriété publique*, pour préférer une notion plus moderne et complexe liant liberté et volonté privées à la régulation protectrice des intérêts diffus* et privés. Il y aurait davantage connexité, les contours des libertés dépendant de la régulation que celle-ci soit privée ou publique.

Distinction d'avec les notions voisines

La notion de « propriété régulatoire » ne se limite pas à figurer la propriété privée comme

«*un altro modo di possedere*» de Paolo Grossi (1977, cf. notice «Propriété sociale»). Elle n'est par ailleurs ni synonyme de «propriété régulée», ni de «propriété publique» ou de «communs». La «propriété régulatoire» comprend la «propriété régulée» : une régulation y est présumée et un accent y est mis sur les moyens de l'articulation de la gouvernance*. L'idée principale qu'elle porte tient donc à ce que tous droits de propriété portent une intention de régulation des comportements. Mais, au rebours d'une vision classique de la «propriété régulée», la régulation ne s'oppose pas ici à la propriété. Il faut préciser que la plupart des «nouveaux» droits de propriété sont immatériels et n'ont pas de relation à une «chose». La régulation est ainsi une *conditio sine qua non*, soit régie par la loi, soit par le juge. L'idée d'une «propriété régulatoire» est donc portée par les bouleversements de l'économie globale et digitale imposant l'institution d'une propriété qui s'adapte et change. C'est en quoi la notion de «propriété régulatoire» embrasse le terme de «propriété publique» : la notion libérale de propriété excluait l'idée de «propriété publique» ; celle de «propriété régulatoire» permet à l'inverse de l'inclure et, ce faisant, une ouverture limitée vers les juridictions étrangères dans la mesure où l'on peut avoir à respecter une propriété publique d'États étrangers. De la même façon, la notion embrasse «les communs» dans le sens où ces droits collectifs permettent d'exclure des personnes qui font un usage excessif des biens concernés, mais incluent des droits individuels à l'accès à ces biens et forment un régime propriétaire sectoriel.

Les formes de la propriété moderne

La première génération de «droits régulatoires» étaient des droits directement introduits par l'État, comme des quotas laitiers, des droits à émettre (soit du gaz sulfurique, soit du gaz carbonique), ou encore des «*airport slots*» ou des droits d'usage du spectre radioélectrique. Ces droits ont eu pour but de créer un marché et d'entraîner des effets de comportement en utilisant les signaux de prix sur des marchés secondaires (marchés d'échange de ces droits, par opposition au marché premier). Ils révèlèrent aussi des décisions concernant la

distribution des droits initiaux (le marché premier). Ces droits dépendent d'un cadre réglementaire qui en définit les personnes titulaires, leur durée, leur infrastructure et les règles de transfert sur le marché secondaire. Le tout leur donne un caractère hybride, aussi bien privé que public. D'où l'on voit que la régulation comprend des règles indisponibles pour le fonctionnement d'un marché et, dans le même temps, poursuit des buts politiques. Par conséquent, la protection de ces droits ne peut pas être absolue, leur étendue reflétant une balance des intérêts en présence. De ce double point de vue de la création d'un marché *et* de la régulation, il devient évident que «le marché» lui-même ne parvient à assurer ni les conditions du marché (transparence et non-discrimination), ni les buts politiques. C'est pourquoi la définition des conditions de ces droits relève notamment de la responsabilité de l'État. C'est pourquoi nous observons l'émergence de régimes nouveaux, qui se développent sectoriellement, majoritairement selon une structure de gouvernance à plusieurs niveaux («*multilevel*»), re-combinant des règles traditionnelles de transfert et des notions différentes adaptées au sujet.

À côté de ces droits créés par l'État, de nouveaux droits apparaissent, soit automatiquement, sur le fondement du progrès technologique (propriété «digitale», ou droits personnels sur l'information bio-médicale), soit par création de l'industrie elle-même comme les multiples produits dérivés du marché financier, qui ne sont pas seulement inventés par le secteur bancaire mais aussi par le secteur du transport.

Par ailleurs, l'industrie utilise des droits existants d'une manière nouvelle. Par exemple, une marque peut ne pas être utilisée seulement pour diversifier des produits ; elle peut l'être pour contrôler des chaînes de sous-traitants. Plus largement, sous la pression de l'internationalisation, les contrats internationaux ont commencé à accepter des positions propriétaires qui sont soit communes, soit publiques, comme les droits sur les ressources biologiques et génétiques et les savoirs traditionnels* établis par la Convention sur la diversité biologique.

Notons que les droits que l'on vise portent tous sur des actifs immatériels (Bergel, 2006). Bien que la discussion sur la nature juridique des droits immatériels remonte au XIX^e siècle

(Carbonnier, 2004, p. 1606 ; Bar, 2015, p. 313 *sq.* ; Bridge, 2013), leur propriété est toujours contestée (Robé, 2011 ; Godt, 2007, p. 505 *sq.* ; Goode, 2004). La théorie de la propriété prend ainsi du retard sur le développement réel : ces nouveaux droits contemporains nous apparaissent ubiquitaires et normaux mais nos concepts ne conviennent pas. On s'en est remis à des lois spéciales, relevant soit du secteur bancaire, soit de la catégorie des droits de propriétés intellectuelle et industrielle. On les conceptualise toujours comme des exceptions à la propriété normale. Il est pourtant nécessaire de reprendre la réflexion sur la théorie de la propriété et sur les fonctions de cette dernière.

Les fonctions de la propriété moderne

Les fonctions de ces droits de propriété régulatoires reflètent les bouleversements fondamentaux de la société contemporaine et son économie globalisée. Elles diffèrent des fonctions traditionnelles, mais ne les remplacent pas ; elles en sont plutôt complémentaires. Ainsi, on conserve les buts traditionnellement décrits comme ceux de la propriété : la double fonction de protéger les libertés personnelles et de stimuler des investissements. Mais, en outre, on ajoute quatre fonctions nouvelles :

(a) En créant des marchés artificiels, l'État entend diriger le comportement des entreprises dans une certaine direction, par exemple vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou l'augmentation des investissements dans les activités innovantes. Cette forme de régulation peut apparaître plus « douce » que la régulation traditionnelle verticale, au sens où elle s'appuie sur des instruments donnant plus de choix aux entreprises.

(b) Les créations du marché capitaliste reflètent des nouveaux modèles d'affaires en ce qui concerne le financement des projets. On peut les décrire comme des paris (« *derivatives*, *freight forwards* ») au sens où elles distribuent davantage le risque et répondent par là aux nouveaux besoins financiers en ouvrant des nouvelles options sur un marché de capital global.

(c) Grâce à une reconnaissance de leur ubiquité, ces droits emportent des effets transnationaux. Les États étendent leur influence au-delà des limites territoriales et s'engagent dans un type de régulation coopérative et internationale. Les entreprises transnationales

augmentent, par les marques liées à des standards de qualité, le contrôle qu'elles portent sur leurs sous-traitants et importent de plus en plus des règles externes en droit national. Des positions collectives ou publiques peuvent s'imposer aux jurisdictions nationales des pays occidentaux individualistes.

(d) Les droits de propriété ne protègent plus leur unique titulaire, mais exercent un effet protecteur inédit, que ce soit sur des nouveaux objets – droits contractuels comme une licence, droits de la personnalité, droit sur les informations personnelles, digitales et biomédicales ou encore sur des objets virtuels – ou sur une collectivité. La protection emporte en effet des conséquences sur des droits collectifs, par exemple en matière de savoirs traditionnels et de ressources biogénétiques*. Ces effets propriétaires limitent les autres titulaires de propriété et contribuent à une balance améliorée entre des positions constitutionnelles.

La portée pratique de la doctrine de la propriété régulatoire

Comme la propriété est la moelle épinière de l'économie de marché, ces nouveaux droits, leurs portées et leurs fonctions ont une influence capitale. Cinq conséquences méritent ainsi d'être mises en avant :

(a) Jusqu'à aujourd'hui, le droit de la propriété était restreint au droit national, droit national conceptualisé comme patrimoine culturel. Or, parce que plusieurs de ces droits modernes trouvent leur origine dans des traités internationaux, leurs régimes ne suivent plus les règles nationales traditionnelles. On les a intégrés, soit par un règlement sectoriel, soit par une reconnaissance transnationale de droits qu'on ne connaît pas en Occident, comme des droits collectifs sur les ressources biologiques dans l'Union européenne (Reg. 511/2014), ou de droits individuels d'accès aux communs (comme la législation sur « *commonholds* » en Angleterre), ou encore des droits personnels formulés sous une forme propriétaire (comme les droits sur les données personnelles). Les stricts principes des droits nationaux sont dépassés face à ces alternatives et des principes dynamiques et internationaux s'imposent.

(b) L'extension des droits de propriété, surtout en matière financière, accélère et augmente les forces du marché globalisé.

(c) La propriété n'est plus absolue et ses limites sont déterminées, non par ses titulaires seules, mais par une régulation, dans une opposition amoindrie à la propriété. Des conflits seront souvent régulés en amont par des lois expresses ou par l'industrie, ou encore par des arrangements hybrides comme des FRAND-déclarations (« *Fair, Reasonable and Non-Discriminatory* ») en matière de brevets, au cours des processus de standardisation.

(d) Le nouveau discours sur les droits de la personnalité ne résulte pas nécessairement d'une marchandisation profonde de l'humain. Il provient plutôt d'un renforcement des intérêts des individus, qui leur donne un droit d'opposition face à une économie numérique globalisée. Ces droits servent la valeur d'autonomie inhérente et stabilisent aussi des systèmes qui ont pour but de protéger l'autonomie comme la concurrence.

(e) À mesure que les droits de propriété ne sont plus absous et privés, la propriété est toujours aussi publique. Par conséquent, les investissements effectués, sur le fondement d'une confiance en un certain cadre de régulation de la propriété, ne donnent plus toujours un droit à l'indemnisation au cas d'un changement législatif des règles. La jurisprudence distinguera des catégories de positions mixtes. Surtout, des droits créés par l'État ne donnent pas toujours une position certaine, bien que le droit fonctionne comme un droit propriétaire. Par conséquent, l'expropriation régulatoire se diversifiera.

► BAR C. von, *Gemeineuropäisches Sachenrecht*, Munich, H. C. Beck, 2015. — BERGEL J.-L., « Rapport général », dans Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française, *La Propriété. Journées vietnamiennes*, t. LIII, Paris, Société de législation comparée, 2006, p. 203-220. — BRIDGE M., *The Law of Personal Property*, Londres, Sweet & Maxwell, 2013. — CARBONNIER J., *Droit civil*, t. II, Paris, PUF « Quadrige », 2004. — COLANGELO M., *Creating Property Rights*, Leyde/Boston, Martinus Nijhoff Publishers, 2012. — GODT C. (dir.), *Regulatory Property*, Leiden/Boston, Brill, 2016. — GODT C., *Eigentum an Information*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2007. — GOODE R., *Commercial Law*, Londres, Penguin, 2004. — Id., *Transnational Commercial Law*, Oxford, Oxford University Press, 2^e éd., 2012. — GRAY K., « Regulatory Property and the Jurisprudence of Quasi-Public Trust », *Sydney Law Review*, vol. 32, 2010, p. 221-241. — GROSSI P., *Un altro modo di possedere. L'emersione di forme alternative di proprietà alla coscienza giuridica postunitaria*, Milan, Giuffrè, 1977. — ROBÉ J.-P., « The Legal Structure of the Firm », *Accounting, Economics, and Law*, vol. 1, n° 1, 2011, art. 5, <http://www.bepress.com/ael/vol1/iss1/5>. — SAVIGNY K. F. von, *System des heutigen römischen Rechts* [Le système du droit romain contemporain], Berlin, Veit, 8 vol., 1840-1849.

Christine GODT

→ Fonction sociale de la propriété ; comp. Propriété sociale

Propriété sacrée → Chose hors commerce ; *Res sacrae*

PROPRIÉTÉ SOCIALE

La définition de la notion

Les expressions « propriété sociale » ou « fonction sociale* de la propriété » circulent à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle dans la littérature juridique et dans les sciences sociales. En France, ces formules deviennent centrales à la Belle Époque et se trouvent associées aux travaux d'Alfred Fouillée (1884), Émile Acollas (1885), Léon Duguit (1912), Emmanuel Lévy (1896), Louis Trotabas (1930) ou George Gurvitch (1932). Ces expressions désignent avant tout un projet politique, en l'espèce la critique d'une idéologie qu'on peut qualifier de « libérale » selon laquelle la propriété est un droit subjectif, absolu, par quoi il faut entendre que l'ensemble des prérogatives ordinairement associées à la propriété sont concentrées dans les mains d'un titulaire unique. Cette critique prend parfois la forme de la recherche et de la promotion d'une conception alternative de la propriété (« *un altro modo di possedere* » selon l'expression de l'historien Paolo Grossi, 1977).

Distinction d'avec les notions voisines

Cette conception ne se confondrait toutefois pas avec la propriété commune, comprise soit comme propriété de la communauté (ou de l'État) en tant que telle, comme communauté positive, c'est-à-dire droit de tous à tout. La propriété sociale se présente ainsi comme une voie médiane entre une société composée par l'interaction spontanée de propriétaires égoïstes et une communauté indistincte, négratrice de l'individu. Dès 1840, Proudhon évo-

Dictionary of common goods

Book edited by

Marie Cornu
Fabienne Orsi
Judith Rochfeld

QUADRIGE



In close collaboration with the Scientific Committee
Yannick Bosc, Benjamin Coriat, Séverine Dusoller,
Pierre-André Mangot, Olivier Weinstein, Jean-Benoît Zimmermann

*Siegfano Rodotà disappears at the moment where the Dictionary of common goods vanishes.
Its science and its engagement are in a way decisive to evolve the reflections on the "common".
and more generally on the commons. We thank him for this work.*

ISBN 978-2-13-065411-7
ISSN 1630-5264

Dépot légal — 1^{re} édition : 2017, août
© Presses Universitaires de France / Humensis, 2017
170 bis, boulevard de Montparnasse, 75014 Paris

PUF

TABLE DES ENTREES

| | | |
|--|--|---|
| <p>A</p> <p>Abus de droit : Jean-Louis Halperin</p> <p>Accélérateurs de particules, synchrotrons : Cynthia Colmellere</p> <p>Accès (enjeux théoriques) : Judith Rockfeld</p> <p>Accès (enjeux pratiques) : Thomas Perroud</p> <p>Accès</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'information → Accès ; Accès ouvert (<i>open access</i>) ; Données ouvertes (<i>open data</i>) - à l'information (en droit de l'environnement) : <p>Delphine Missonne</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la connaissance scientifique → Science ouverte (<i>open science</i>) - aux médicaments → Brevet d'invention - aux ressources génétiques → Ressources génétiques végétales (accès aux) - libre → Accès ouvert (<i>open access</i>) - ouvert (<i>open access</i>) : Agnès Robin <p>Acqua Bene Comune (ABC) (Italie) : Alberto Lucarelli</p> <p>Action collective : Olivier Weinstein</p> <p>Action diffuse (Italie) : Chiara Angiolini et Michael William Monterossi</p> | <p>Agdal : Laurent Auclair et Bruno Romagny</p> <p>Agriculture biologique → Label de développement durable</p> <p>Algorithmie → Enclosure de la connaissance</p> <p>Alliment : Pierre-Étienne Bouillot</p> <p>Anticommons → Tragédie des anticommons</p> <p>Appellation d'origine contrôlée (AOC) : Gilles Allaire</p> <p>ARCEP → Spectre hertzien</p> <p>Archives ouvertes : Hervé Le Crosnier</p> <p>Archives publiques → Domaine public (propriété intellectuelle)</p> <p>Arrangement institutionnel (approche économique) : Sébastien Plociniczak</p> <p>Assemblées et chambres des communs :</p> <p>Christian Mahieu</p> <p>Association → Fourierisme ; Saint-simoniens</p> <p>Autaracie individuelle → Accès (enjeux théoriques)</p> <p>Auteur : Séverine Dusoller</p> <p>Autoarchive → Publication en libre accès</p> <p>Autochtones → Diversité biologique ou biodiversité ; Forêt ; Patrimoine culturel immatériel ; Peuples autochtones</p> <p>Autogestion : Cyrille Ferraton</p> <p>Autogouvernance → Gouvernance ; Ostrom (Elinor)</p> <p>Autorégulation : Frédéric Marty</p> | <p>Babenf (Gracchus) (approche philosophique) :</p> <p>Stéphanie Roza</p> <p>Banditisme → Droit ouvert (<i>Open Law</i>) ; Information publique</p> <p>ADPIC → Propriété intellectuelle</p> <p>Affection (d'un bien) → Biens destinés ; Domaine public (droit administratif) ; Domaine public culturel ; Domaine public environnemental ; Domaine public maritime naturel</p> <p>Binetin</p> <p>Bazaar → Logiciel libre</p> <p>Benkler (Yochai) : Sébastien Broca</p> |
|--|--|---|

| | | |
|---|--|--|
| Bibliothèque numérique universelle : Françoise Benhamou | Bruxelles → Commons Josaphat <i>Bundle of rights</i> → Faisceau de droits (<i>bundle of rights</i>) | villageoise : Florence Gauthier - virtuelle → Communauté épistémique (numérique) |
| Bien culturel (approche juridique) → Patrimoine culturel (droit international et droit interne); Patrimoine culturel immatériel | | Coopérative d'habitants → Habitat participatif |
| Bien de club (approche économique) : Olivier Weinstein | Bien de l'Humanité → Humanité; Patrimoine commun de l'Humanité | Coopérative de production : Pascal Groniez et Saint Victor |
| Bien public (approche économique) : Olivier Weinstein | Cabinet (Étienne) : Cyrille Ferraton Canut → Mutualisme | Communaux (approche historique – XIX ^e -XX ^e siècles et comparative) : Nadine Vivier partage des → Loi du 10 juin 1793 sur le partage des biens communaux |
| Bien public (approche juridique) → Propriété publique | Cartel : Bruno Garballa Smichowski Cense → Communauté villageoise; Enclosure Certificat d'obtention végétale (approche juridique) : Nicolas Binetin | Communauté → Cabet (Etienne); Marx (Karl) Communisme de la science : Maurice Cassier Community Land Trust (organisme foncier solidaire) : Vincent Le Ronzic Communs (approche économique) : Benjamin Coriat |
| Bien public mondial (approche économique) : Bruno Boitdin | Charte de la forêt → Communaux; Forêt; <i>Magna Carta</i> et Chartie de la forêt | Charte de la forêt → Biens communs (approche juridique) |
| Bien rival → Bien public | | Charte de territoire : Olivier Barrière Charte des communs urbains → Communs urbains Charte du Mandé : François Collart Dutilleul Chose : Sarah Vanuxem |
| Biens communs (approche économique) : | Chambre (approche juridique) : Judith Rochfeld | - commune (approche juridique) : Judith Rochfeld - hors commerce (approche juridique) : Isabelle Moïse-Dupuis |
| Benjamin Coriat | | - Cioyen → République |
| Biens communs (mouvement social - Italie) : Daniela Festa | Climat : Géraud de Lassus Si-Genèse Coase (Ronald) → Arrangement institutionnel; École de Chicago ; Théorie de Coase | Climat → Biens publics mondiaux |
| Biens communs microbiens de recherche : Tom Dedeurwaerdere | Code source ouvert (<i>open source</i>) : Marie Duponchelle | - intellectuels → Communs informationnels |
| Biens culturels (approche juridique) : Xavier Greffe | Collaborative Licensing Models → (Fuvre libre ; Patent Thicket | - immatériels → Biens informations (mouvement social - Italie) |
| Biens destinés : Romain Boffa | Concours d'innovation : Daniela Mone Briand | - naturels → Biens environnement |
| Biens environnement (approche juridique) : Gilles J. Martin | Common carrier : Thomas Perroud | - numériques (approche juridique) : Mélanie Clément-Fontaine |
| Biens informationnels (approche juridique) : Nathalie Mallet-Poujol | Common Pool Resource (CPR) (approche économique) : Benjamin Coriat | - numériques – Expérience à Brest : Michel Briand |
| Biobanque : Florence Bellivier | Commoner : Frédéric Sultan | - scientifiques : Agnès Robin |
| Biodiversité → Diversité biologique ou biodiversité | Commoning : Silke Helfrich et David Bollier Commons (John) → Faisceau de droits (<i>bundle of rights</i>) | - urbains : Daniela Festa |
| Biosolidarité ou corps solidaire : Xavier Biolley | Commonwealth : Laurent Curelly | Compensations des dommages causés à l'environnement → Biens environnement, Irréversibilité Concours d'innovation : Isabelle Liotard et Valérie Revest |
| Bisesses et consortages en Valais (Suisse) : Rémi Schweizer | Commun : Pierre Dardot et Christian Laval | Connnaissance → Communs de la connaissance Connaisances partagées (<i>knowledge sharing</i>) → Partage des connaissances (<i>knowledge sharing</i>) Conservation / préservation de la ressource (finalité de) → Chose commune ; Développement durable ; Générations futures ; Monument historique ; Patrimoine commun de l'humanité ; Tragédie des communs |
| Bouquet de brevets ou <i>pool de brevets</i> : Pierre-André Mangolte | Commons (Loïc) Géronnez | Connaisances → Communs de la connaissance Connaisances partagées (<i>knowledge sharing</i>) → Partage des connaissances (<i>knowledge sharing</i>) Conservation / préservation de la ressource (finalité de) → Chose commune ; Développement durable ; Générations futures ; Monument historique ; Patrimoine commun de l'humanité ; Tragédie des communs |
| Boyle James : Sébastien Broca | Commonwealth : Laurent Curelly | Diversité → Diversité des expressions culturelles |
| Brest en biens communs → Communs numériques – Expérience à Brest | Communauté (anthropologie du droit) : Louis Assier-Andrieu | - biologique ou biodiversité : Isabelle Michallet |
| Brevet d'invention (approche juridique) : Stéphanie Lacour | - de métier (approche historique) : Samuel Guicheveau | - culturelle → Diversité des expressions culturelles |
| Brevet d'invention (controverses originales) : Fabienne Orsi | de patients : Florence Bellivier | - des expressions culturelles (approche juridique) : Véronique Guèvremont |
| Brevet d'invention (controverses actuelles) : Fabienne Orsi | | - <i>Do It Yourself</i> → Design ouvert (<i>open design</i>) |
| Brevet essentiel → MPEG-LA | | Doctrines de l'exclusivité → Propriété exclusive ou exclusivité |
| Brevet ouvert (<i>open patent</i>) : Christine Frison et Esther van Zimmeren | | Document rare : Sunimal Mendis |
| Brinz (Alois) → Patrimoine à but | | Domaine commun informationnel → Domaine public (propriété intellectuelle) |

| | |
|---|--|
| - numérisation du → Document rare ; Europiana - (propriété intellectuelle) : Séverine Dusoller | Droit patrimonial de l'auteur : Stéphanie Carre |
| - culturel ; Marie Corru | Droit social ; Noé Wagner |
| - environnemental : Anne Danis-Fatôme | Droits civiques d'usage (Italie) : Paolo Grossi |
| - immatériel (droit administratif) : Philippe Yolka | Droits collectifs : Louis Assier-Andrieu |
| - maritime naturel : Caroline Charnard-Heim | Droits fonciers collectifs (Italie) : Paolo Grossi |
| - mobilier → Domaine public culturel | Droits fondamentaux (Italie) : Alberto Lucarelli |
| - payant → Domaine public (propriété intellectuelle) | Duguit (Léon) (approche philosophique) : Thomas Boccon-Gibod |
| Données | Durabilité → Développement durable ; Développement soutenable ; Tragédie des communs |
| - contributives ou ascendantes : Valérie Peugeot | Duguit (Léon) (approche philosophique) : Thomas Boccon-Gibod |
| - d'intérêt général → Information publique | Durabilité → Développement durable ; Développement soutenable ; Tragédie des communs |
| - essentielles → Information publique | Eau à Rome (approche d'anthropologie et de culture latine) : Elisabetta Cangeli |
| - ouvertes (<i>open data</i>) : Mélanie Dulong de Rosnay | Eaux souterraines renouvelables : Stéphanie Leyronnas |
| - ouverture des → Données ouvertes (<i>open data</i>) | Écocide : Laurent Neyret |
| - personnelles → Information ; Information ; | École de Bloomington : Eduardo S. Brondizio et Roland Pérez |
| - publiques → Droit à l'information ; Information ; | École de Chicago (approche économique) : Frédéric Marty |
| Information publique | Économie |
| Droit à l'information → Accès à l'information | - circulaire → Économie collaborative |
| Droit à l'information (approche généraliste) : | - collaboratoire : Bruno Carballa Smichowski et Benjamin Coriat |
| Nathalie Mallet-Pojojol | - contributive ; Bernard Stiegler et Franck Cornetarsis |
| Droit coutumier → Coutume | - de la fonctionnalité → Économie collaborative |
| Droit d'accès → Accès ; Archives publiques ; Domaine public (propriété intellectuelle) ; Domaine public culturel ; Faisceau de droits (<i>bundle of rights</i>) ; Ostrom (Elinor) | - des communs : Michel Bauwens et Maïa Dereva |
| Droit d'addition → Enrichissement de la ressource | - du logiciel libre : Nicolas Jullien et Jean-Benoit Zimmermann |
| Droit d'alimentation → Faisceau de droits (<i>bundle of rights</i>) ; Ostrom (Elinor) | - morale → Communauté villageoise ; République |
| Droit d'auteur : Séverine Dusoller | - politique populaire → République |
| Droit d'auteur - <i>Urheberrecht</i> (Allemagne) : Eva Inés Obergefell | - sociale et solidaire : Francesca Petrella |
| Droit d'exclure → Faisceau de droits (<i>bundle of rights</i>) ; Propriété exclusive ou exclusivité ; Propriété inclusive ou inclusivité | Eisenberg (Rebecca) ; Audrey Ahoukrat |
| Droit d'exploitation → Droit patrimonial de l'auteur | Enclosure ; Florence Gauthier |
| Droit d'inclusion (ou d'inclusion) → Propriété inclusive ou inclusivité | - de la connaissance (approche pratique) : Silvère Mercier |
| Droit d'usage → Communaux ; Droits civiques d'usage ; Droits fonciers collectifs ; Sectionaux | - de la connaissance (approche théorique) → Boyle (James) |
| Droit de bandit (pays nicois) : Marc Ortolani | Enrichissement de la ressource (finalité d') → Communs informationnels |
| Droit de garde → Chose commune ; Domaine public (droit administratif) ; Domaine public culturel | Entreprise : Aurèle Chaigneau |
| Droit de gestion → Faisceau de droits (<i>bundle of rights</i>) ; Ostrom (Elinor) | Environnement → Biens environnement ; Chose commune ; Infrastructures agro-écologiques ; Patrimoine commun de la Nation ; Ressources naturelles communes de l'humanité ; Ressources naturelles communes de l'humanité ; Ressources naturelles communes de l'humanité |
| Droit de prélevement → Faisceau de droits (<i>bundle of rights</i>) ; Ostrom (Elinor) | Droit de réutilisation → Information publique |
| Droit de se clore → Propriété exclusive ou exclusivité | Droit de se clore → Propriété exclusive ou exclusivité |
| Droit naturel → Droit naturel de propriété ; République | Droit naturel à l'existence / à la propriété de soi → Locke (John) ; République |
| Droit ouvert (<i>Open Law</i>) : Thomas Saint-Aubin | Droits naturels → Droit naturel de propriété ; République |

| | |
|----------|--|
| G | Générations futures (environnement ; patrimoine naturel et culturel) : Delphine Missonne |
| H | Génome des plantes – <i>International Licensing Platform</i> : Christine Noiville et Fabien Girard |
| I | Génocide : Manlio Frigo |
| J | Génome humain → Biosolidarité ou corps solidaire |
| K | Gestion collective (propriété intellectuelle) : Nicolas Binetin |
| L | - participative → Démocratie participative |
| M | - sociale de l'eau : Thierry Ruf |
| N | - Marc Pénin |
| O | Gide (Charles) ; Marc Pénin |
| P | Gericke (Otto von) → Propriété en main communale |
| Q | GNU/Linux : Pierre-André Mangolte |
| R | Godin (Jean-Baptiste) → Familière de Guise |
| S | Gouvernance : Olivier Weinstein |
| T | - mondiale → Gouvernance |
| U | Gurvitch (Georges) ; Jacques Cormaille |
| V | Habitat participatif : Diego Miralles Buil |
| W | Hardin (Garrett) ; Fabien Loher |
| X | Hauziou (Maurice) ; Julia Schmitz |
| Y | Heller (Michael) ; Andrej Aboukrot |
| Z | Hofield (Wesley Newcomb) ; Fabien Girard |
| | Honoré (Anthony [Tony] Maurice) : Fabien Girard |
| | Humanité : Catherine Le Bris |
| | Inadéquation (approche juridique) : Marie-Cornu |
| | Inappropriabilité (approche philosophique) : Caroline Guihet Lafaye |
| | Inclusivité → Propriété inclusive ou inclusivité |
| | Indication géographique (approche économique) : Gilles Allaire |
| | Indisponible → Chose hors commerce ; Inaliénabilité ; Inappropriabilité |
| | Indivision : William Dross |
| | Information (approche juridique) : Nathalie Mallet-Pojojol |
| | - publique : Marie Cornu |
| | Infrastructures agro-écologiques : Benoît Grimonprez |
| | Innovation – InnoCentive |
| | InnoCentive → Plateforme collaborative d'innovation – InnoCentive |

| | | | | |
|----------|---|---|---|--|
| I | Innovation ascendante (approche juridique) : Nicolas Binetin Innovation ouverte (<i>open innovation</i>) (approche économique) : Julien Perin | - GNU → GNU/Linux - libre → Logiciel libre ; Œuvre libre ; comp. <i>CopyLeft</i> Licences pair à pair : Sébastien Broca Lille → Assemblées et chambres des communs | - obligatoire : Gaëlle Krikorian Limitations en droit des brevets : Nicolas Binetin Linux (projet Linux) : Pierre-André Mangolte Looke (John) (Second traité du gouvernement civil, publié en 1690) : Christophe Miouen Logiciel → Code source ouvert (<i>open source</i>) ; Système ouvert (logiciel) | - Mutualisme : Cyrille Ferraton Mutuelisme : Ludovic Frohert Participation → Action collective ; Action diffuse ; Principe de participation |
| J | Jarmando : Jean-Benoît Zimmermann Jhering (Rudolf von) : Frédéric Danos Josserand (Louis) (approches historique et juridique) : Jean-Louis Halpérin Jusnaturalistes (Grotius et Pufendorf) : Jean-Louis Halpérin | Jhering (Rudolf von) : Frédéric Danos Jusnaturalistes (Grotius et Pufendorf) : Jean-Louis Halpérin | Jarmando : Jean-Benoît Zimmermann Jhering (Rudolf von) : Frédéric Danos Josserand (Louis) (approches historique et juridique) : Jean-Louis Halpérin Jusnaturalistes (Grotius et Pufendorf) : Jean-Louis Halpérin | - des connaissances (<i>knowledge sharing</i>) : Dan Wielisch Participation → Action collective ; Action diffuse ; Principe de participation |
| K | Label de développement durable : Sylvie Lemerle et Gilles Allaire Lessig (Lawrence) : Sébastien Broca Libera Terra (coopératives) : Niccolò Mignemi | Label de développement durable : Sylvie Lemerle et Gilles Allaire Lessig (Lawrence) : Sébastien Broca Libera Terra (coopératives) : Niccolò Mignemi | Label de développement durable : Sylvie Lemerle et Gilles Allaire Lessig (Lawrence) : Sébastien Broca Libera Terra (coopératives) : Niccolò Mignemi | - des connaissances (<i>knowledge sharing</i>) : Dan Wielisch Participation → Action collective ; Action diffuse ; Principe de participation |
| L | Monument historique (approche historique de l'art et approche juridique) : Marie Gorni et Jean-Michel Leniaud Morelli (Frédéric-Gabriel) : Stéphanie Roza Mouvement social des communs → Biens communs (mouvement social – Italie) | Monument historique (approche historique de l'art et approche juridique) : Marie Gorni et Jean-Michel Leniaud Morelli (Frédéric-Gabriel) : Stéphanie Roza Mouvement social des communs → Biens communs (mouvement social – Italie) | Monument historique (approche historique de l'art et approche juridique) : Marie Gorni et Jean-Michel Leniaud Morelli (Frédéric-Gabriel) : Stéphanie Roza Mouvement social des communs → Biens communs (mouvement social – Italie) | - à reciprocité : <i>CopyLeft</i> ; Pair à pair - Art Libre → Œuvre libre - collaboratif → Œuvre libre - Creative Commons → <i>Creative Commons</i> - de droit (brevet) : Stéphanie Lacour - FRAND → Brevet d'invention ; Facilités essentielles |
| M | MAA (Manufacturers Aircraft Association) : Pierre-André Mangolte Mably (Gabriel Bonnot de) (approche philosophique) : Stéphanie Roza Magna Carta et Charte de la forêt (1215) : Myriam-Isabelle Ducrocq Maitresses foncières et fruitières (approche anthropologique du droit) : Étienne Le Roy Manifeste pour le domaine public (2010) : Sunimai Mendis Marx (Karl) : Denis Collin Médicamente : Maurice Cassier Mémoire partagée : Louise Merzeau Mer : Marie-Alice Chardeaux Measures techniques de protection (droit d'auteur) : Séverine Dusollier Mission de service public → Service public Monnaie : Jean-Michel Servet Monnaie locale complémentaire : Pepita Ould Ahmed | MAA (Manufacturers Aircraft Association) : Pierre-André Mangolte Mably (Gabriel Bonnot de) (approche philosophique) : Stéphanie Roza Magna Carta et Charte de la forêt (1215) : Myriam-Isabelle Ducrocq Maitresses foncières et fruitières (approche anthropologique du droit) : Étienne Le Roy Manifeste pour le domaine public (2010) : Sunimai Mendis Marx (Karl) : Denis Collin Médicamente : Maurice Cassier Mémoire partagée : Louise Merzeau Mer : Marie-Alice Chardeaux Measures techniques de protection (droit d'auteur) : Séverine Dusollier Mission de service public → Service public Monnaie : Jean-Michel Servet Monnaie locale complémentaire : Pepita Ould Ahmed | MAA (Manufacturers Aircraft Association) : Pierre-André Mangolte Mably (Gabriel Bonnot de) (approche philosophique) : Stéphanie Roza Magna Carta et Charte de la forêt (1215) : Myriam-Isabelle Ducrocq Maitresses foncières et fruitières (approche anthropologique du droit) : Étienne Le Roy Manifeste pour le domaine public (2010) : Sunimai Mendis Marx (Karl) : Denis Collin Médicamente : Maurice Cassier Mémoire partagée : Louise Merzeau Mer : Marie-Alice Chardeaux Measures techniques de protection (droit d'auteur) : Séverine Dusollier Mission de service public → Service public Monnaie : Jean-Michel Servet Monnaie locale complémentaire : Pepita Ould Ahmed | - des connaissances (<i>knowledge sharing</i>) : Dan Wielisch Participation → Action collective ; Action diffuse ; Principe de participation |
| N | Naples (expérience de bien commun) : Alberto Lucarelli Nationalisation (approche historique) : Clément Coste et Marie Lauricella | Naples (expérience de bien commun) : Alberto Lucarelli Nationalisation (approche historique) : Clément Coste et Marie Lauricella | Naples (expérience de bien commun) : Alberto Lucarelli Nationalisation (approche historique) : Clément Coste et Marie Lauricella | - des connaissances (<i>knowledge sharing</i>) : Dan Wielisch Participation → Action collective ; Action diffuse ; Principe de participation |
| O | Obtention végétale → Certificat d'obtention végétale (fleur de collaboration) : Stéphanie Carré Œuvre indisponible : Stéphanie Carré Œuvre libre : Stéphanie Carré Œuvre orpheline : Stéphanie Carré OMC → Brevet d'invention ; Licence obligatoire Open access → Accès ouvert (<i>open access</i>) ; Archives ouvertes ; Publication en libre accès Open data → Données ouvertes (<i>open data</i>) Open design → Design ouvert (<i>open design</i>) Open innovation → Innovation ouverte (<i>open innovation</i>) Open Law → Droit ouvert (<i>Open Law</i>) Open patent → Brevet ouvert (<i>open patent</i>) Open research → Archives ouvertes ; Science ouverte (<i>open science</i>) Open source → Code source ouvert (<i>open source</i>) Organisme foncier solidaire → Community Land Trust Ostrom (Elinor) (approche économique) : Olivier Weinstein Ostrom (Elinor) (approche historique) : Alice Langford | Obtention végétale → Certificat d'obtention végétale (fleur de collaboration) : Stéphanie Carré Œuvre indisponible : Stéphanie Carré Œuvre libre : Stéphanie Carré Œuvre orpheline : Stéphanie Carré OMC → Brevet d'invention ; Licence obligatoire Open access → Accès ouvert (<i>open access</i>) ; Archives ouvertes ; Publication en libre accès Open data → Données ouvertes (<i>open data</i>) Open design → Design ouvert (<i>open design</i>) Open innovation → Innovation ouverte (<i>open innovation</i>) Open Law → Droit ouvert (<i>Open Law</i>) Open patent → Brevet ouvert (<i>open patent</i>) Open research → Archives ouvertes ; Science ouverte (<i>open science</i>) Open source → Code source ouvert (<i>open source</i>) Organisme foncier solidaire → Community Land Trust Ostrom (Elinor) (approche économique) : Olivier Weinstein Ostrom (Elinor) (approche historique) : Alice Langford | Obtention végétale → Certificat d'obtention végétale (fleur de collaboration) : Stéphanie Carré Œuvre indisponible : Stéphanie Carré Œuvre libre : Stéphanie Carré Œuvre orpheline : Stéphanie Carré OMC → Brevet d'invention ; Licence obligatoire Open access → Accès ouvert (<i>open access</i>) ; Archives ouvertes ; Publication en libre accès Open data → Données ouvertes (<i>open data</i>) Open design → Design ouvert (<i>open design</i>) Open innovation → Innovation ouverte (<i>open innovation</i>) Open Law → Droit ouvert (<i>Open Law</i>) Open patent → Brevet ouvert (<i>open patent</i>) Open research → Archives ouvertes ; Science ouverte (<i>open science</i>) Open source → Code source ouvert (<i>open source</i>) Organisme foncier solidaire → Community Land Trust Ostrom (Elinor) (approche économique) : Olivier Weinstein Ostrom (Elinor) (approche historique) : Alice Langford | - des connaissances (<i>knowledge sharing</i>) : Dan Wielisch Participation → Action collective ; Action diffuse ; Principe de participation |
| P | Pair à pair : Michel Bauwens et Maia Dereva Partage : a) Identique (<i>Creative Commons</i>) : Pierre-Dulong de Rosnay b) Identique (<i>MPEG-License Agreement (MPEG-LA)</i> : Pierre-André Mangolte | Pair à pair : Michel Bauwens et Maia Dereva Partage : a) Identique (<i>Creative Commons</i>) : Pierre-Dulong de Rosnay b) Identique (<i>MPEG-License Agreement (MPEG-LA)</i> : Pierre-André Mangolte | Pair à pair : Michel Bauwens et Maia Dereva Partage : a) Identique (<i>Creative Commons</i>) : Pierre-Dulong de Rosnay b) Identique (<i>MPEG-License Agreement (MPEG-LA)</i> : Pierre-André Mangolte | - à reciprocité : <i>CopyLeft</i> ; Pair à pair - Art Libre → Œuvre libre - collaboratif → Œuvre libre - Creative Commons → <i>Creative Commons</i> - de droit (brevet) : Stéphanie Lacour - FRAND → Brevet d'invention ; Facilités essentielles |

| | | | | | |
|--|--|---|--|---|---|
| Principe - de participation (environnement) : Delphine Missonne Référendum italien d'initiative populaire sur l'eau : Daniela Mone Production communautaire (logiciel libre) : Pierre-André Mangolte Production par les pairs : Mélanie Dulong de Rosnay Propriété - collective : Aurore Chainneau - collective (Italie) : Fabiana Bettini - commune : Géraldine Salord - culturelle → Bien culturel ; Monument historique ; Patrimoine culturel - de l'Etat → Propriété publique - démembrée ou démembrements de propriété : Laurent Pfister - sociale : Milhaïl Xifaras - Proudhon (Pierre-Joseph) : Pierre Grétois - Prud'homie de pêche : Elisabeth Tempier Public (n.m.) : Philippe Gaudrat Public forum (doctrine du) : Thomas Perroud Public trust : Thomas Perroud Publication en libre accès : Pablo Rauzy | microbiens de recherche ; Consortium de recherche ; Science ouverte (<i>open science</i>) Référendum italien d'initiative populaire sur l'eau : Daniela Mone Refuge d'œuvres (Safe Haven) : Antoinette Maget Dominicé Refuge des œuvres (Safe Haven) : Michel Bellot et Adrien Lutz Saint-simoniens : Jean-Louis Halperin Samuelson (Paul) → Bien public (approche économique) Savigny (Friedrich Karl von) → Jhering (Rudolf von) Savoir partagé → Partage des connaissances (<i>knowledge sharing</i>) Savoirs traditionnels et expressions du folklore : Céline Castets-Renard Science ouverte (open science) : Agnès Robin Sectionaux : Pierre Couturier Semence : Benoît Grimonprez Semence paysanne : Gilles Allaire Semicommuns : Séverine Dusoulier Service d'intérêt général → Service public Service public (mission de) : Paolo Napoli Servitude : Blanche Mallet-Bricout - administrative → Servitude d'utilité publique - d'urbanisme : Frédéric Rolin - d'utilité publique : Frédéric Rolin - de conservation → Domaine public environnemental ; Monument historique ; Servitude environnementale - environnementale : Gilles J. Martin <i>Sharing knowledge</i> → Partage des connaissances (<i>knowledge sharing</i>) | S Terre : Alexandre Zabalza Terres collectives (Maroc) : Mohammed Aderghal et Bruno Romagny Territoire : Alberto Magnaghi Terroir : Gilles Allaire Test des trois étapes → Exceptions et limitations au droit d'auteur Théorème de Coase : Olivier Weinstein Thomas d'Aquin → Droit naturel de propriété Tiers lieux (<i>incubateurs en communis</i>) : Christian Mahieu TIRPA (Traité international de la FAO sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture) : Frédéric Thomas Titularité : William Dross Tragédie des anticommons : Audrey Aboulkrat Tragédie des communs : Fabien Locher Transgénérationnel → Générations futures ; Humanité ; Patrimoine commun de l'humanité → Humanité ; Patrimoine culturel (droit international et droit interne) Transpropriation : François Ost Trouble anormal de voisinage : Benoît Grimonprez Trust → Fiducie | U Sol : Benoît Grimonprez Solidarité → Climat ; Communauté villageoise ; Coopérative ; Économie sociale et solidaire Soutenabilité → Développement soutenable ; Tragédie des communs Spectre hertzien : Jean Cattan Stallman (Richard Matthew) : Sébastien Broca Stipulation pour autrui → Substitution fidéicommissaire Subsidiarité → Droits civiques d'usage Substitution fidéicommissaire : William Dross Zimmermann Ressources - génétiques : Béatrice Parance - génétiques végétales (accès aux) : Frédéric Thomas - renouvellement des → Biens environnement ; Développement soutenable Réutilisation → Information publique Riñkin (Jerem) → Accès (ciseaux théoriques) ; Propriété divisée inclusive ou inclusivité Rivalité → Bien public (approche économique) | T Tela Botanica (Association des botanistes de langue française) : Serge Proulx Tenure → Communauté villageoise ; Propriété divisée Tenue marine couturière (Polynésie) : Tamatoa Bambridge | V Vaine pâture → Communauté villageoise ; Communaux ; Sectionaux Valeur : Jean-Marie Harréby |
|--|--|---|--|---|---|

| | W | |
|--|--|--|
| Valorisation de la recherche : Agnès Robin | | |
| Vélib' ou Vélo en libre service : Aurore Chaigneau | | |
| Vieux-Lyon : Anne Danis-Patône | | |
| Villa Borghese : Giovanni Landi et Veronica Peclé | | |
| Ville → Communs urbains | | |
| Ville et polycentricité : Michèle Barbot | | |
| Virus : Maurice Cassier | | |
| Voisin : Benoît Grimonprez | | |
| | Z | |
| | ZAD (Zone à défendre) : Sylvaine Bulle | |

W3C (*patent policy*) : Pierre-André Mangolte
Waqf (droit islamique) : Jihane Chedouki
Wiki : Nicolas Jullien
Wikédia : Nicolas Jullien

Pecile
Ville → Communs urbains
Ville et polycentricité : Michèle Barbot
Virus : Maurice Cassier
Voisin : Benoît Grimonprez

Liste des contributeurs

Coordination scientifique

Marie Cornu, Fabienne Orsi, Judith Rochfeld

Comité scientifique

Yannick BOSC
Benjamin CORIAT
Marie CORNU
Séverine DUSOILLER
Pierre-André MANGOLTE
Fabienne ORSI
Judith ROCHEFELD
Olivier WEINSTEIN
Jean-Benoît ZIMMERMANN

Michela BARBOT, chargée de recherches au CNRS, UMR 8533 IHES, ENS Paris-Saclay
Olivier BARRIÈRE, juriste de l'environnement et anthropologue du droit, chercheur de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), UMR ESPACE-DEV

Jean BART, historien du droit
Michel BAUWENS, P2P Foundation
Michel BELLET, UMR GATE L-SÉ, ANR Saint-Simonisme 18-21

Florence BEILLIVIER, professeur de droit privé, Université Paris-Nanterre
Françoise BENHAMOU, professeur des Universités, membre de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes)
Fabiiana BERTINI, chercheuse postdoctorale, Ecole de droit Sciences Po

Nicolas BINETIN, professeur de droit privé, Université de Poitiers, co-directeur du Master 2 Droit de la recherche et valorisation de l'innovation
Xavier BLOY, professeur de droit public, Université Toulouse 1 Capitole, Institut Maurice Hauriou

Louis ASSIER-ANDRIEU, directeur de recherche au CNRS, professeur à l'Ecole de droit de Sciences Po-Paris
Laurent AUCLAIR, géographe, IPED, UMR 151 IRD-Aix Marseille Université, 13331 Marseille, France, LMI MediTer, Maroc

Tamatoa BAMBRIDGE, directeur de recherche au CNRS, Centre de Recherche Insulaire et Observatoire de l'Environnement (CRI-OBE), USR3278, EPHE-CNRS-UPVD
Bruno BOUDIN, Centre illois d'études et de recherches sociologiques et économiques (UMR 8019), Université de Lille
David BOILLER, auteur, activiste et blogueur, cofondateur de Commons Stratégies Group

Contributeurs de l'ouvrage

Audrey ABOUKRAT, docteur en droit privé comparé, École de droit de la Sorbonne
Mohammed ADERGHAL, géographe, LITOPAD-LMI MediTer, professeur à la FLSH, Université Mohammed V de Rabat, Maroc
Gilles ALLAIRE, directeur de recherches honoraire, INRA, Toulouse
Soraya AMRANI MEKKI, agrégée des facultés de droit, professeur à l'Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense
Chiara ANGOLINI, doctorante, Université Ca' Foscari, Venise

Louis ASSIER-ANDRIEU, directeur de recherche au CNRS, professeur à l'Ecole de droit de Sciences Po-Paris
Laurent AUCLAIR, géographe, IPED, UMR 151 IRD-Aix Marseille Université, 13331 Marseille, France, LMI MediTer, Maroc

Janet BLAKE, Associate Professor of Law, Shahid Beheshti University (Téhéran)
Thomas BOCCON-GIBOD, docteur en philosophie, chercheur associé à l'UMR PACTE (Grenoble)
Romain BORFA, professeur de droit privé, Université Paris-Est Créteil
Bruno BOUDIN, Centre illois d'études et de recherches sociologiques et économiques (UMR 8019), Université de Lille
David BOILLER, auteur, activiste et blogueur, cofondateur de Commons Stratégies Group

- Yannick BOSC**, maître de conférences en histoire moderne, Université de Rouen Normandie - GRHIs
- Pierre-Étienne BOUILLOR**, maître de conférences en alimentation et droit de l'alimentation, AgroParisTech
- Danièle BOURCIER**, directrice de recherche au CNRS, UMR CERSA
- Vincent BOURDEAU**, enseignant-chercheur en philosophie à l'Université de Bourgogne Franche-Comté (Besançon) (EA 224, Logiques de l'agir)
- Arnaud BRENNETOR**, maître de conférences en géographie, Université de Rouen, UMR CNRS 6266
- Michel BRIAND**, élu à Brest (1995-2014), membre du Conseil national du numérique (2013-2016)
- Sébastien BROCA**, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication, Université Paris 8, CEMTI
- Edardo S. BRONDIZIO**, professeur d'anthropologie, Indiana University, Bloomington (USA)
- Sylvaine BULLE**, maître de conférences en sociologie (HDR), membre du Laboratoire Théories du politique (LabTop), composante du CRESPPA (UMR 7217, CNRS/Paris 8/Paris-Ouest)
- Elisabetta CANGELOSI**, chercheuse indépendante, chargée de cours à Sciences Po
- Bruno GARBALLA SMICHOWSKI**, docteur en économie, CEPN, Université Paris 13-Sorbonne Paris Cité
- Stéphanie CARRE**, maître de conférences en droit privé, Université de Strasbourg, CEIPI
- Maurice CASSIER**, directeur de recherches CNRS, CERMES3
- Céline CASTETS-RENARD**, professeur de droit privé, Université Toulouse 1 Capitole, membre de l'Institut Universitaire de France
- Aurore CHAITAN**, docteur en droit privé, Université de Paris-Nanterre
- Caroline CHAMARD-HEIM**, professeur de droit public, Université Jean Moulin Lyon III, Équipe de droit public de Lyon
- Marie-Alice CHARDEAUX**, maître de conférences en droit, Université Paris-Est Créteil
- Jihane CHEDOUKI**, chercheur associé, Institut des Sciences sociales du Politique (ISP, UMR 7220, ENS Paris-Saclay, Université Paris-Nanterre, CNRS)
- Mélanie CLÉMENT-FONTAINE**, maître de conférences HDR en droit privé, Université de Versailles Saint Quentin-en-Yvelines, laboratoire de Droit des Affaires et Nouvelles Technologies (DANTE)
- François COLLART DUTILLEUL**, professeur émérite de droit privé, membre honoraire de l'Institut Universitaire de France
- Denis COLLIN**, professeur de philosophie
- Cynthia COMELLERE**, IDHES, ENS Paris-Saclay, CentraleSupélec
- Jacques COMMAILLE**, professeur émérite des universités de l'École normale supérieure de Paris-Saclay, chercheur à l'Institut des Sciences sociales du Politique (UMR 7220, ENS Paris-Saclay, Université Paris-Nanterre, CNRS)
- Benjamin CORIAT**, professeur, Université Paris 13-Sorbonne Paris Cité
- Franck CORMERAIS**, professeur à l'Université Bordeaux-Montaigne, responsable de l'équipe de recherche E3D (au sein du MICCA ; Etudes digitales : des données aux dispositifs)
- Marie CORNU**, directrice de recherches CNRS, Institut des Sciences sociales du Politique (UMR 7220, ENS Paris-Saclay, Université Paris-Nanterre, CNRS)
- Clément COSTE**, docteur en sciences économiques, chercheur associé au laboratoire Triangle (UMR 5206)
- Pierre COUTURIER**, maître de conférences, Université Blaise Pascal, Université Clermont Auvergne
- Pierre CRÉTOIS**, docteur en philosophie, chercheur associé au SophiaPol (EA 3932 Paris 10)
- Laurent CURELLY**, maître de conférences en études anglophones, Université de Haute-Alsace – Mulhouse
- Anne DANIS-FATÔME**, maître de conférences-HDR, Université Paris-Nanterre
- Frédéric DANOS**, professeur de droit privé, Université François-Rabelais de Tours
- Pierre DARDOT**, philosophe, chercheur au laboratoire SophiaPol, Université Paris-Nanterre
- Noémie DE GRENIER**, co-directrice générale associée de Coopaname, membre de La Manufacture coopérative
- Tom DEDEURWAERDERE**, professeur de théorie de la gouvernance et de philosophie des sciences, Centre de philosophie du droit, Université catholique de Louvain

- Hervé DEFALVARD**, économiste, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Érudite et chaire ESS-UPEM
- Meryem DEFERRARI**, maître de conférences en droit public, Université Panthéon-Assas (Paris II)
- Aude DENIZOT**, professeur de droit privé, Université du Maine-Le Mans
- Maïa DEREGA**, P2P Foundation
- William DROSS**, professeur de droit privé, Université Jean Moulin-Lyon 3
- Myriam-Isabelle DUCROCQ**, maître de conférences, Université Paris-Nanterre
- Mélanie DULONG DE ROSNAY**, chargée de recherche au CNRS, Institut des sciences de la communication du CNRS/Paris-Sorbonne/UPMC
- Marie DUPONCHELLE**, avocate, docteur en droit, Département de droit de l'immobilier – Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS)
- Séverine DUSOLIER**, professeure de droit, Sciences Po-Paris
- Yaëll EMERICHE**, professeur de droit privé, Faculté de droit, Université McGill
- Cyrille FERRATON**, maître de conférences HDR, ARTDev (UMR 5281)
- Maité FERRET**, chargée de recherches au CNRS, Dynamiques du droit (UMR 5815, CNRS, Université de Montpellier)
- Daniela FESTA**, juriste et géographe, post-doc, ERC Inclusive, Sciences Po-Paris
- Norbert FOULQUER**, professeur de droit public à l'École de droit de la Sorbonne, Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1), IRJS-SERDEAUT
- Manlio FRIGO**, professeur ordinaire de droit international à l'Université de Milan
- Christine FRISON**, chercheuse post-doctorante au sein du groupe de recherche « Government & Law » à la Faculté de droit de l'Université d'Anvers, Belgique
- Ludovic FROBER**, directeur de recherche au CNRS, USR 3129 (Maison française d'Oxford), Triangile (UMR n° 5206, Ecole normale supérieure lettres et sciences humaines, Lyon)
- Jérôme FROMAGEAU**, historien du droit, chercheur associé à l'ISP
- Hervé de GAUDIMAR**, professeur de droit public, Université Jean Moulin-Lyon 3
- Philippe GAUDRAT**, professeur à l'Université de Poitiers, directeur du CECCOJ UP
- Florence GAUTHIER**, maître de conférences HDR honoraire, Université Paris-Diderot
- Loïc GÉRONNIE**, IDEA Consult
- Fabien GIRARD**, UGA, MFO
- Christine GODF**, Prof.Dr., Carl von Ossietzky Universität Oldenburg, professeur de droit économique européen et international, Droit Civil, Hanse Law School
- Xavier GREFFET**, professeur émérite à l'Université Panthéon-Sorbonne, Centre d'économie de la Sorbonne
- Benoît GRIMONPREZ**, professeur à l'Université de Bourgogne
- Paolo GROSSI**, historien du droit italien, président à la Cour constitutionnelle italienne depuis 2016 (juge depuis 2009)
- Pascal GROUZE**, maître de conférences en sciences économiques, Université Paris-Diderot, UMR LADYSS
- Véronique GUÉVREMONT**, professeure, titulaire de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles
- Caroline GUBIT LAFAYE**, directrice de recherche, CNRS
- Samuel GUICHETEAU**, docteur en histoire moderne, agrégé d'histoire, Université de Nantes, CRHIA
- Jean-Louis HALPERIN**, professeur à l'École normale supérieure
- Silke HELFRICH**, auteure et activiste, cofondatrice de Commons Strategies Group (avec Michel Bauwens et David Bollier)
- Alice INGOLD**, maître de conférences, École des hautes études en sciences sociales
- Nicolas JULIEN**, maître de conférences (HDR) en économie, laboratoire LEGO, IMT Atlantique
- Rainer Maria KIESOW**, professeur de droit directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Paris
- Gaëlle KRUKORIAN**, Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux. Sciences sociales, politique, santé (UMR 8156 CNRS-U997 Inserm-EHESS-Université Paris 13)
- Karolina KUPRECHT**, docteur en droit, LL.M., avocate, Erlenbach, Suisse
- Stéphanie LACOUR**, directrice de recherche au CNRS, ISP, ENS Cachan, CNRS, Université Paris-Saclay, Université Paris-Nanterre

- Thomas LAMARCHE**, professeur des Universités, Université Paris Diderot UMR LADYSS
- Giovanni LANDI**, PhD candidate in « Construction of Legal Traditions », University of Perugia
- Géraud de Lassus St-GENIES**, chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université Laval, directeur adjoint de la Chaire de recherche et d'innovation Goldcorp en droit des ressources naturelles et de l'énergie
- Marie LAURICELLA**, docteure, Ecole normale supérieure de Lyon-Université degli studi di Torino, Laboratoire Triangle UMR 5206
- Christian LAVAL**, professeur de sociologie, Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense, laboratoire SophiaInno
- Catherine LE BRIS**, chargée de recherche au CNRS, UMR de droit comparé de Paris, CNRS-Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)
- Hervé LE CROISNIER**, maître de conférences, Université de Caen-Normandie
- Vincent LE ROUZIC**, président de l'association Community Land Trust France, doctorant au laboratoire Géographie-Cités, Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)
- Etienne LE ROY**, anthropologue du droit, professeur émérite, Université Paris 1
- Sylvaine LEMELLEUR**, chargée de recherche, CIRAD, UMR MOISA, Montpellier
- Jean-Michel LENIAUD**, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études, membre de la COMUE Paris Sciences et Lettres
- Stéphanie LEYRONAS**, chargée de recherche, Agence française de développement, Paris, France
- Isabelle LIOTARD**, maître de conférences en économie, Université Paris 13-Sorbonne Paris Cité.
- Fabien LOCHER**, historien, Centre de recherches historiques (CNRS-EHESS)
- Bertrand LOMFIELD**, professeur Dr. de droit privé et de théorie du droit, Freie Universität Berlin
- Alberto LUCARELLI**, professeur de droit constitutionnel, Université de Naples, Federico II, professeur invité à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1), ancien maire adjoint aux biens communs de la mairie de Naples
- Adrien LUTZ**, UMR GATE L-SE, ANR Saint-Simonisme 18-21

- Antoinette MAGET DOMINICÉ**, maître-assistante, Faculté de droit, Université de Lucerne (Suisse)
- Alberto MAGNAGHI**, professeur émérite de planification du territoire, Université de Florence, président de la société des territorialis (www.societadeterritorialisti.it)
- Christian MAHIEU**, chargé de recherche CNRS au IEM-CNRS, Université de Lille
- Bländine MALLET-BRICOUR**, professeur de droit privé à l'Université de Lyon (Jean Moulin-Lyon III), Équipe de recherche Nathalie MALLET-POUJOL, directrice de recherche au CNRS, directrice de l'ERCIM, UMR 5815- Université de Montpellier
- Pierre-André MANGOLIRE**, maître de conférences en sciences économiques, Université Paris 3-Sorbonne Paris Cité, CEPN-CNRS
- Maria Rosaria MARELLA**, professeur de droit à l'université de Pérouse
- Thomas MARGONI**, Senior Lecturer, Université de Glasgow
- Gilles J. MARTIN**, professeur émérite à l'Université Côte d'Azur, CNRS, GREDEG
- Frédéric MARITY**, chargé de recherche à l'Université Côte d'Azur, CNRS, GREDEG
- Luc MBOUNBA**, co-directeur général associé de Coopaname, membre de La Manufature coopérative
- Mustapha MEKKI**, agrégé des Facultés de droit, professeur à l'Université Paris 13-Sorbonne Paris Cité, directeur de l'IRDA
- Sunimal MENDIS**, chercheuse à l'Ecole de droit de Sciences Po (Paris)
- Silvère MERCIER**, bibliothécaire et médiateur numérique des savoirs, co-fondateur du collectif SavoirsCom1 – Politiques des communs de la connaissance
- Louise MERENZAU**, professeure en sciences de l'information et de la communication, Université Paris-Nanterre, Dicen-IDF
- Isabelle MICHAELLET**, maître de conférences HDR, Université Jean Moulin-Lyon III, CNRS, UMR 5600 Environnement Ville Société, Institut de droit de l'environnement Niccolò MIGNEMI, membre de l'Ecole française de Rome (section Époques moderne et contemporaine)
- Christophe MIQUEU**, maître de conférences en philosophie politique, Espe d'Aquitaine – Université de Bordeaux – Laboratoire SPH

- Diego MIRALLIS BUN**, docteur en géographie, Université de Lyon, CNRS, Université Lumière-Lyon 2, EVS, UMR 5600
- Delphine MISONNE**, chercheur qualifiée au CNRS, Université Saint-Louis, Bruxelles, CEDRE
- Isabelle MOINE-DUPUIS**, maître de conférences, Université de Bourgogne Franche-Comté, Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (UMR 6295)
- Daniela MONF**, maître de conférences en droit administratif, Seconde Université de Naples
- Michael MONTEROSSI**, docteurant, Université Ca' Foscari, Venise
- Paolo NAPOLI**, directeur d'études à l'EHESS Vincent Négrin, chercheur au CNRS, Institut des Sciences sociales du Politique, UMR 7220 (ENS Paris-Saclay, Université Paris-Ouest Nanterre, CNRS)
- Laurent NEYRET**, professeur de droit privé, Université Versailles – Paris-Saclay
- Christine NOVILLE**, directrice de recherches au CNRS, Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne, UMR 8103
- Sylvio NORMAND**, professeur de droit civil et d'histoire du droit, faculté de droit, Université Laval (Québec)
- Eva Inés OBERGfell**, vice-présidente, professeur de droit civil, de propriété industrielle et de droit d'auteur, de droit international privé et de droit comparé, co-directrice exécutive de l'Institut de Recherche Josef Kohler sur les droits de propriété intellectuelle, Humboldt-Universität zu Berlin
- Fabiienne ORSI**, chercheure à l'Institut de Recherche pour le Développement, LPED Laboratoire Population-Environnement-Développement, IRD/Aix-Marseille Université
- Marc ORTOLANI**, professeur de droit, Faculté de droit et sciences politiques, Université Nice Sophia Antipolis
- François OST**, juriste et philosophe du droit, Université Saint-Louis, Bruxelles
- Pepita OULD AHMED**, chercheure à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), membre du laboratoire CIESSMA, Université Paris-Diderot
- Béatrice PARANCE**, professeur de droit privé à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, co-directrice du Centre de recherche en droit privé et droit de la santé

- Veronica PECILE**, PhD candidate at University of Perugia and EHESS-École des hautes études en sciences sociales, Paris
- Julien PENNIN**, professeur en sciences économiques, Université de Strasbourg, Faculté des sciences économiques et de gestion, BETA Bureau d'économie théorique et appliquée
- Marc PÉPIN**, docteur en économie, maître de conférences honoraire à l'Université Montpellier 1
- Roland PÉREZ**, professeur émérite, Université de Montpellier
- Thomas PERROUD**, professeur de droit public à l'Université de Panthéon-Assas (Paris II)
- Francesca PETRELLA**, maître de conférences, HDR, Aix-Marseille Université, LEST-CNRS UMR 7317
- Valérie PEUGEOT**, chercheuse en « digital studies » au sein du Département de sciences sociales à Orange, présidente de l'Association Vecam, membre de la CNIL
- Laurent PEISTER**, professeur d'histoire du droit, Université Panthéon-Assas (Paris II), Institut d'histoire du droit Sébastien PLOCINICZAK, maître de conférences en sciences économiques, Université de Valenciennes, chercheur associé à l'Université de Paris 13-Sorbonne Paris Cité
- Serge PROUX**, professeur émérite, Université du Québec à Montréal, professeur associé à Télécom ParisTech
- Pascal RAUZY**, maître de conférences en informatique, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, LIASD
- Valérie RIVEST**, maître de conférences en sciences économiques, Université Lumière-Lyon 2
- Agnès ROBIN**, maître de conférences HDR, membre de l'Equipe de recherche Créations IMmatérielles (ERCIIM – UMR 5815 « Dynamiques du Droit »), Université de Montpellier
- Judith ROCHEFELD**, professeur de droit privé, École de droit de la Sorbonne, Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1), Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS)
- Frédéric ROLIN**, professeur de droit public, Université Paris-Saclay
- Bruno ROMAGNY**, économiste, LPED, UMR 151 IRD-Aix Marseille Université, LMTMeditTer, Maroc
- Stéphanie ROZA**, chargée de recherches en philosophie politique au CNRS, laboratoire IRCL (Montpellier III)

Thierry RUF, géographe, chercheur, Institut de recherche pour le développement (IRD), LMI MediTer, Maroc
Thomas SAINT-AUBIN, co-fondateur d'« Open Law, le droit ouvert», juriste, chercheur et entrepreneur Seraphin.legal
Jacques de SAINT VICTOR, professeur d'histoire du droit à Paris 13 et au CNAM, Université de Rome III

Géraldine SALORD, docteur en droit, avocate
Julia SCHMITZ, maître de conférences en droit public, Université Toulouse Capitole, Institut Maurice Hauriou

Rémi SCHWEIZER, chercheur et enseignant post-doctorant, Institut d'études politiques, historiques et internationales (IEPHT), Université de Lausanne, Natural Resource Policy Group (NARP), École polytechnique fédérale de Zurich.

Jean-Michel SERVET, professeur honoraire d'études du développement à l'Institut des hautes études internationales et du développement (Genève)

Bernard STIEGLER, philosophe, professeur à l'Université de Nanjing, *Fellow* du Cogut Center for the Humanities, Brown University, professeur associé à l'université de Compiegne

Frédéric SULTAN, militant, VEGAM, Remix the commons

Fanny TARLET, maître de conférences en droit public, Ecole de droit de la Sorbonne, Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1), IRJS-SERDEAUT

Élisabeth TEMPIER, rédactrice et chargée d'études pour l'association L'Encre de Mer

Émilie TERRIER, doctorante Université de Poitiers, CECOJI

Frédéric THOMAS, chargé de recherche, Institut de recherche pour le développement, UMR 208, Patrimoines locaux, IrD-MnHn

Hélène VANDENBULCKE, co-directrice générale associée de Coopaname, responsable des affaires sociales

Sarah VANUXEM, maître de conférences en droit privé à l'Université Côte d'Azur, CNRS, GREDEG

Bruno VENTELOU, directeur de recherche CNRS, Aix-Marseille Sciences Économiques, Université Aix-Marseille

Nadine VIVIER, professeur émérite d'histoire contemporaine, université du Maine
Noé WAGENER, maître de conférences en droit public, Université Paris-Est Créteil
Olivier WEINSTEIN, professeur honoraire en sciences économiques, Université Paris 13-Sorbonne Paris Cité

Dan WELSCH, professeur de droit privé et de théorie du droit, Université de Cologne

Mikhail XITARAS, professeur de droit public à l'École de droit Sciences Po-Paris
Philippe YOKA, professeur de droit public, Université Grenoble-Alpes (GRJ, EA 1965)

Alexandre ZABALZA, maître de conférences en philosophie du droit, Université de Bordeaux

Esther van ZIMMEREN, enseignante et chargée de recherche en droit de la propriété intellectuelle, directeur du groupe de recherche « Government & Law » à l'Université d'Anvers, Belgique
Jean-Benoît ZIMMERMANN, directeur de recherche CNRS – GREQAM (Aix-Marseille Université, CNRS et EHESS)
Théo ZIMMERMANN, docteurant en informatique, Université Paris-Diderot

Traducteurs

Claé HANCE, doctorante en droit, Université Paris-Saclay

Giovanni LANDI, PhD candidate in « Construction of Legal Traditions », University of Perugia

Antoinette MAGET DOMINICÉ, maître-assistante, Faculté de droit, Université de Lucerne (Suisse)
Edoardo STOPPIONI, docteurant à l'école de droit de la Sorbonne, chercheur à l'Institut Max Planck Luxembourg pour le droit procédural

Danièle TORT, traductrice, MITIA